

Technicien en diagnostic et réparation automobile

RNCP3107 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien en diagnostic et réparation automobiles assure la maintenance, le diagnostic, la réparation ou le remplacement des différents sous-ensembles mécaniques, électriques et électroniques des véhicules automobiles.

Il intervient plus spécialement sur les équipements complexes nécessitant des compétences techniques opérationnelles et une maîtrise des procédures de diagnostic permettant d'identifier l'origine des dysfonctionnements et de procéder à leur remise en état.

Dans ce cadre, il s'entretient avec le client pour rechercher des informations et indices susceptibles de faciliter le diagnostic et, en s'appuyant sur des schémas électriques et mécaniques complexes, effectue les contrôles adéquats à l'aide de stations et d'appareils pilotés par l'informatique.

Il installe, met en service et remet en état les équipements et les accessoires complémentaires de confort, de sécurité et de communication équipant les différents types de véhicules.

Placé généralement sous la responsabilité d'un chef d'atelier, il est autonome dans la conduite de ses interventions et assume la responsabilité de son travail et de celui qu'il a confié aux mécaniciens.

Il centralise l'ensemble de la documentation technique en utilisant les réseaux constructeurs, s'informe des nouvelles technologies et techniques d'intervention et retransmet ces informations aux mécaniciens.

Son niveau de technicité et ses connaissances actualisées lui permettent de jouer un rôle de référent technique au sein de l'équipe de mécaniciens d'atelier.

Il participe, avec l'encadrement de l'entreprise, à la planification et à la gestion des interventions ainsi qu'à l'organisation de l'atelier.

Ses horaires de travail sont globalement réguliers mais peuvent être aménagés pour assurer le service et satisfaire les exigences de la clientèle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer la réception de la clientèle et gérer les interventions de service rapide

Réceptionner et prendre en charge un véhicule pour une intervention en service rapide.

Gérer les opérations d'entretien des véhicules automobiles.

Contrôler, échanger et régler les éléments du système de freinage et de liaison au sol des véhicules.

Remplacer les équipements périphériques des moteurs d'automobiles.

Après intervention, assurer la préparation des véhicules automobiles en vue de leur livraison aux clients et gérer la qualité des interventions.

2. Réparer les automobiles par remplacement d'organes et de pièces mécaniques

Effectuer des bilans d'état de moteurs et d'ensembles mécaniques d'automobiles.
 Définir les processus et l'organisation à mettre en œuvre pour la remise en état d'ensembles mécaniques.
 Remettre en état les groupes motopropulseurs des automobiles.
 Remettre en état les systèmes de suspension, de direction et de freinage des automobiles.
 3. Remettre en état les fonctions électriques des automobiles
 Effectuer le contrôle des installations électriques des véhicules automobiles.
 Remettre en conformité les équipements électriques des moteurs thermiques des véhicules automobiles.
 Contrôler et réparer les circuits électriques de bord des véhicules automobiles.
 Contrôler et dépanner les équipements de confort et de sécurité des véhicules automobiles.
 Contrôler et remettre en état les systèmes de conditionnement d'air des véhicules automobiles.
 4. Gérer les interventions dans le cadre du diagnostic des automobiles
 Recueillir et analyser les indications fournies par le client et prendre en charge les véhicules automobiles.
 Réaliser les différents contrôles et essais sur automobiles en vue d'établir un diagnostic.
 Déterminer l'origine des anomalies de fonctionnement des groupes motopropulseurs, des équipements de confort et de sécurité des véhicules automobiles et gérer l'intervention.
 Etablir des devis de remise en état suite aux interventions de diagnostic.
 Gérer les relations professionnelles et commerciales avec le client et le constructeur.
 Assurer la gestion de la documentation et la communication des informations techniques de service après-vente d'automobiles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les techniciens en diagnostic et réparation automobile s'emploient principalement dans :

- ? les réseaux des constructeurs (succursales, concessions, agences) ;
- ? les entreprises de services rapides pour encadrer et gérer l'activité ;
- ? les spécialistes dépendant des équipementiers (Valéo, Bosch, Delphi...) ;

Mais également :

- ? les entreprises artisanales pour réparer des véhicules de toutes marques ;
- ? les ateliers intégrés des entreprises publiques et de transport pour entretenir leurs flottes de véhicules ;
- ? les collectivités locales ou territoriales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien Expert automobile - Technicien électricien - Electronicien en maintenance automobile.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP13182

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3107/>